



AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

Projet de règlement 596-2020

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 596-2020, modifiant le règlement de permis et certificats n° 558-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 7 décembre 2020, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté, par la résolution n°2020-12-395, le projet de règlement n° 596-2020 amendant le règlement de permis et certificats n° 558-2017.
- 2- Conformément à l'arrêté 2020-090 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 11 novembre 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite. **Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, doivent, à compter du 14 décembre 2020, adresser leurs commentaires par écrit au conseil, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :**

Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

112, rue Principale

Sainte-Cécile de Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse [direction@miltonqc.ca](mailto:miltonqc.ca), et ce, au plus tard le 5 janvier 2020, à 16 heures.

- 3- En résumé, ce projet de règlement a pour objet ce qui suit:
 - a. De permettre au fonctionnaire désigné d'émettre des avis et constats d'infraction, ainsi qu'entreprendre des poursuites pénales au nom de la municipalité ;
 - b. D'apporter des précisions aux dispositions relatives aux conditions d'émission des permis et certificats.
- 4- Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité.
- 5- Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 6- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site WEB de la municipalité, à la section « Affaires Municipales-Service du Greffe-Avis publics ».**
- 7- À la suite de la consultation écrite, le conseil municipal pourra adopter le règlement 596-2020, modifiant le règlement de permis et certificats n° 558-2017, lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2020.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 9^{ème} jour du mois de décembre 2020;



Yves Tanguay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que le présent avis a été affiché et publié le 9 décembre 2020 au bureau municipal situé au 112 rue Principale, à l'Église de Ste-Cécile-de-Milton située au 345 rue Principale.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, le 9^{ème} jour du mois de décembre 2020;



Yves Tanguay,
Directeur général et secrétaire-trésorier